



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-187

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2020

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2020-07-29-003 - 2020-DG-DS-0001-RAA-délégation équipe direction-DOS-DS (5 pages) Page 3

R24-2020-07-29-002 - Délégation de signature référents territoriaux 28 (5 pages) Page 9

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-07-30-002 - ARRÊTÉ N° 2020-DOS-0044 Portant retrait de l'autorisation détenue par la SA clinique Saint François à Châteauroux pour l'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie mammaire (2 pages) Page 15

R24-2020-07-30-003 - ARRÊTÉ N° 2020-DOS-0045 Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 17 aout au 19 octobre 2020 (15 pages) Page 18

ARS du Centre-Val de loire - Délégation départementale d'Eure-et-Loir

R24-2020-07-31-001 - Arrêté n° 2020-DD28-CTS-0038 Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Eure et Loir (7 pages) Page 34

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2020-07-29-003

2020-DG-DS-0001-RAA-délégation équipe
direction-DOS-DS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2020-DG-DS-0001**

Modifiant la délégation de signature n°2019-DG-DS-0005 en date du 24 octobre 2019

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2019-DG-DS-0005 en date du 24 octobre 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception :

- Des décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels et aux préfets ;
- Des documents arrêtant la planification régionale de la politique de santé prévus aux articles L 1434-1 à L 1434-5 du code de la santé publique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature sera exercée par :

- Madame Sabine DUPONT pour ce qui relève de la direction de l'offre sanitaire,
- Madame le Docteur Isabelle ANNAHEIM-JAMET pour ce qui relève de la direction de l'offre médico-sociale,
- Madame le Docteur Françoise DUMAY pour ce qui relève de la direction de la santé publique et environnementale,
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND pour ce qui relève de la direction de la stratégie,

- Madame Charlotte DENIS-STERN, pour ce qui relève de la direction déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales,
- Monsieur Stéphane TELLIER, pour ce qui relève de l'Unité des systèmes d'information internes

À l'exception :

- des correspondances et décisions administratives adressées aux présidents des assemblées départementales et régionale et aux maires des villes chefs lieu,
- des décisions arrêtant la composition des instances régionales prévues à l'article L 1432-1 et à l'article L 1434-17 du code de la santé publique,
- de la saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières
- des actes figurant en annexe 1.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine DUPONT, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Agnès HUBERT JOUANNEAU, directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire,
- Monsieur Cédric MARECHAL, directeur adjoint de la direction de l'offre sanitaire et responsable du département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé.

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès HUBERT-JOUANNEAU et de Monsieur Cédric MARECHAL, la délégation de signature qui leur est accordée par l'article 3 sera exercée par :

- Madame Charlotte LESPAGNOL RAPELLI, responsable du département financement et performance des établissements de santé, pour ce qui concerne son département,
- Madame Estel QUERAL, responsable du département de l'organisation de l'offre de soins, pour ce qui concerne son département,
- Madame Dominique BARTHELEMY, conseillère pédagogique et technique, pour ce qui concerne le département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle ANNAHEIM-JAMET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Angélique MASI, responsable du département en charge de la population des personnes âgées, pour ce qui concerne son département,
- Madame Aurélie MAZEL, responsable du département en charge de la population des personnes handicapées et personnes en difficultés spécifiques, pour ce qui concerne son département,
- Monsieur Florent REVARDEL, responsable de l'unité transversale, pour ce qui concerne son unité.

Article 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DUMAY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, adjoint à la directrice, responsable du département de la veille et de la sécurité sanitaires,
- Monsieur Edmond GUILLOU, responsable du département de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu LEMARCHAND, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur le Docteur Blaise KAMENDJE, responsable du département observation des données de santé,
- Madame Ghislaine LEDE, responsable du département pilotage et innovation,
- Madame Sandrine LUCAS, responsable du département efficacité du système de santé.

Article 8 : en cas d'absence et d'empêchement de Madame Charlotte DENIS-STERN, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Anne PHILIPPON, pour ce qui concerne les actes relatifs au déroulement de carrière, aux recrutements et à la formation pour l'unité Ressources humaines,
- Monsieur Ludovic AUGUSTE, pour ce qui concerne les actes relatifs à la gestion du personnel et de la paye,
- Madame Emilie THIBAUT, pour ce qui concerne les actes relatifs à la gestion des instances représentatives,
- Monsieur Michel DEISS, pour ce qui concerne le département des affaires générales,

Article 10 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans le 29 juillet 2020
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Annexe 1 : actes et décisions exclus de la délégation de signature prévue à l'Article 2

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Composition des instances de l'ARS	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Commissions de coordination Conseils territoriaux de santé
Projet régional de santé	Projet régional de santé Définition des territoires de démocratie sanitaire Définition des zones du schéma régional de Santé
Affaires juridiques	Saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières Saisine de la chambre régionale des comptes Désignation parmi les personnels de l'ARS des inspecteurs et contrôleurs conformément aux dispositions de l'article L1435-7 du code de la santé publique
Veille et sécurité sanitaires	
Recherches biomédicales	Nomination des membres du comité de protection des personnes
Officines de pharmacie	Créations, transferts et regroupements
Santé environnementale	Marchés relatifs aux contrôles sanitaires des eaux
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Signature des contrats locaux de santé
Offre de soins et gestion du risque	
Planification	Projets territoriaux de santé mentale Programme pluriannuel régional de gestion du risque Avis sur les projets de santé des maisons de santé pluridisciplinaires CPOM des établissements sanitaires de référence
Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds	Autorisation initiale Retrait d'autorisation Arrêté d'habilitation au service public
Fonctionnement des établissements publics de santé	Composition initiale des conseils de surveillance Signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les centres hospitaliers de référence (CHRU de Tours, CHR d'Orléans, CH de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Agglomération montargoise) et les centres hospitaliers de psychiatrie Arrêtés portant approbation des conventions constitutives des groupements hospitaliers de territoire et leurs avenants
Allocation de ressources	Arbitrages sur la répartition des crédits Notification des sanctions suite aux contrôles T2A
Professions de santé	Composition du comité régional de la démographie des professions de santé
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des directeurs des établissements de référence

Offre médico-sociale	
Planification	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie et courriers de transmission à la caisse nationale solidarité autonomie
Autorisations	Publication des appels à projet Arrêtés d'autorisation des établissements et services médico-sociaux Arrêtés de fermeture et placement des personnes accueillies Transmission au gestionnaire du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est défavorable Courrier d'autorisation ou de non autorisation de mise en fonctionnement suite à l'avis défavorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Répartition des crédits de l'Etat et d'assurance maladie destinés au financement des établissements et services entre les territoires départementaux Rapports d'orientation budgétaire (ROB) Courrier de transmission de la campagne budgétaire annuelle à la caisse nationale solidarité autonomie Validation des dossiers retenus pour un financement sur le plan d'aide à l'investissement de la caisse nationale solidarité autonomie Autorisation des frais de siège sociaux des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) Autorisation des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des lits d'accueil médicalisés et des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues.

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2020-07-29-002

Délégation de signature référents territoriaux 28

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2020-DG-DS28-0002**

**Portant modification de la décision N° 2019-DG-DS28-0003
en date du 24 octobre 2019**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2019-DG-DS-0003 en date du 17 avril 2019,

Vu la modification apportée à l'annexe 1 de la présente décision concernant le domaine / mission Professions de santé,

DECIDE

Article 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GELEZ, en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le territoire d'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Elodie AUSTRUY, Adjointe, Responsable du département Santé Environnementale et Déterminants de santé.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ et de Madame Elodie AUSTRUY, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Gérald NAULET, Adjoint, Responsable du département Parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-Social.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY et de Monsieur Gérald NAULET, la délégation de signature sera exercée par Madame Bérengère PÉRON, Référente territoriale ambulatoire.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET et de Mme Bérengère PÉRON, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Baptiste GROFF, Référent eaux potable et de loisirs.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON et de Monsieur Baptiste GROFF, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Pascal HERR, Référent territorial Personnes Agées.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, de Monsieur Pascal HERR, la délégation de signature sera exercée par Madame Martine BOCZKOWSKI, Référente territoriale offre de soins.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, de Monsieur Pascal HERR, de Madame Martine BOCZKOWSKI, la délégation de signature sera exercée par Madame Xi-Mey BANH, Référente espace clos et environnement extérieur.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Elodie AUSTRUY, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, de Monsieur Pascal HERR, de Madame Martine BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Sophien KHELIFI, Référent territorial Personnes Agées.

Article 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans le 29 Juillet 2020
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au délégué départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Courriers relatifs au secrétariat du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Tutelle et contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au

	CODAMUPSTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM) Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département d'Eure-et-Loir	Centre hospitalier Louis Pasteur à Chartres Centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux Centre hospitalier à Châteaudun Centre hospitalier à Nogent le Rotrou Centre hospitalier spécialisé Henry Ey à Bonneval
----------------------------	---

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-07-30-002

ARRÊTÉ N° 2020-DOS-0044

Portant retrait de l'autorisation détenue par la SA clinique
Saint François à Châteauroux pour l'activité de soins de
traitement du cancer pour la modalité de chirurgie
mammaire

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

N° 2020-DOS-0044

**Portant retrait de l'autorisation détenue par la SA clinique Saint François à
Châteauroux pour l'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de
chirurgie mammaire**

N° FINESS : 360 000 269

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 à L. 6122-20, R. 6122-23 à R. 6122-44,

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2018 portant adoption du projet régional de santé 2018/2022 de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°2014-OSMS-102 du Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre en date du 06 octobre 2014 accordant le renouvellement de l'autorisation de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie mammaire pour la SA clinique Saint François à Châteauroux,

Vu la décision n°2019-DG-DS-0005 en date du 24 octobre 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature aux directeurs du siège de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Considérant l'arrêté n° 2020-DOS-0002 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 10 février 2020, portant suspension de l'autorisation détenue par la SA clinique Saint François à Châteauroux d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie mammaire,

Considérant que la SA clinique Saint François à Châteauroux n'a pas fourni, depuis la suspension précitée, d'éléments permettant de garantir de manière pérenne l'atteinte du seuil d'activité réglementaire annuel,

Considérant l'avis favorable au retrait de l'autorisation précitée du rapporteur,

Considérant l'avis défavorable au retrait de l'autorisation précitée de la commission spécialisée de l'organisation des soins pour le compte de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Centre Val de Loire en date 19 juin 2020,

ARRÊTE

Article 1 : conformément aux dispositions de l'article L. 6122-13 du code de la santé publique, l'autorisation d'activité de soins de chirurgie mammaire, délivrée à la SA clinique Saint François à Châteauroux par l'arrêté n°2014-OSMS-102 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre en date du 6 octobre 2014, est retirée à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux : Ministère des Solidarités et de la Santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,

- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télé recours citoyens» accessible sur le site internet «www.telerecours.fr».

Article 3 : la Directrice de l'Offre sanitaire et le Délégué départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 30 juillet 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-07-30-003

ARRÊTÉ N° 2020-DOS-0045

Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 17 aout au 19 octobre 2020

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ
N° 2020-DOS-0045**

Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 17 aout au 19 octobre 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 à L. 6122-20, R. 6122-23 à R. 6122-44,

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2018 portant adoption du projet régional de santé 2018/2022 de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2020-DOS-0026 en date du 24 avril 2020, portant modification de l'arrêté n°2019-DOS-0100 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire fixant le calendrier 2020 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L 6122-1 et L 6122-9 du Code de la santé publique,

Vu la décision n°2019-DG-DS-0005 en date du 24 octobre 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature aux directeurs du siège de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

ARRÊTE

Article 1 : le bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour la période de dépôt du 17 aout au 19 octobre 2020 est établi comme il apparaît en annexe ci-après, pour les activités de soins et les équipements matériels lourds en application des articles R 6122-25 et R 6122-26 du code de la santé publique.

Article 2 : le bilan quantifié de l'offre de soins est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Il sera affiché jusqu'au 31 décembre 2019 au siège de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, ainsi que dans les délégations départementales du Cher, de l'Eure et Loir, de l'Indre, de l'Indre du Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux : Ministère des Solidarités et de la Santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,

- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télé recours citoyen» accessible sur le site internet «www.telerecours.fr».

Article 4 : la Directrice de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 30 juillet 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Signé : Laurent HABERT

MEDECINE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Prévu SRS (2018-2022)						Bilan de l'existant		Autorisation disponible	
	HC		Hospitalisation à temps partiel autonome				HC	Hospitalisation à temps partiel autonome	HC	Hospitalisation à temps partiel autonome
	Min	Max	Min	Max	Min	Max				
Eure et loir (28)										
Niveau de proximité	4	5	0	1		5	0	0	1	
Indre et Loire (37)										
Niveau de proximité	7	9	0	1		8	0	1	1	
Loiret (45)										
Niveau de proximité	4	8	0	3		8	1	0	2	

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

CHIRURGIE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
	Ambulatoire autonome		Ambulatoire autonome	Ambulatoire autonome
	Min	Max		
Cher (18)	0	1	0	1
Indre (36)	0	1	0	1
Indre et Loire (37)	0	2	0	2

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

PERINATALITE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
EURE ET LOIR (28)	Unité obstétrique	0	1	0	1
INDRE (36)	Unité obstétrique	0	1	0	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

PSYCHIATRIE ADULTE						
SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE						
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles	
		Min	Max			
CHER (18)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	4	0	4	
	Centres de posture psychiatrique	1	1	0	1	
EURE-ET-LOIR (28)	Structures d'hospitalisation de nuit	4	5	4	1	
	Centres de posture psychiatrique	1	1	0	1	
INDRE (36)	Structures d'hospitalisation de nuit	1	3	1	2	
	Centres de crise	1	1	0	1	
	Centres de posture psychiatrique	1	1	0	1	
INDRE-ET-LOIRE (37)	Structures d'hospitalisation de jour	9	10	10	0	
	Structures d'hospitalisation de nuit	3	8	3	5	
	Centres de posture psychiatrique	1	1	0	1	
LOIR-ET-CHER (41)	Structures d'hospitalisation de jour	6	7	6	1	
	Structures d'hospitalisation de nuit	3	6	3	3	
	Centres de crise	1	1	0	1	
LOIRET (45)	Centres de posture psychiatriques	1	1	0	1	
	Structures d'hospitalisation de jour	10	11	10	1	
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	4	0	4	
	Centres de crise	1	1	0	1	
	Centres de posture psychiatrique	1	1	0	1	

SECRETARIAT DE LA CSOS
 BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
 MISE A JOUR : 27/07/2020

PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE (0 à 18 ans)

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
CHER (18)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
INDRE (36)	Structures d'hospitalisation à temps plein	2	5	3	2
	Structures d'hospitalisation de jour	3	6	4	2
	Structures d'hospitalisation de nuit	1	4	1	3
INDRE-ET-LOIRE (37)	Centres de crise	0	1	0	1
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	2	0	2
	Structures d'hospitalisation de jour	5	6	6	0
LOIR-ET-CHER (41)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
	Structures d'hospitalisation de jour	0	2	0	2
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
LOIRET (45)	Centres de crise	0	1	0	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

SSR ADULTES

SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR MODALITES

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)				Bilan de l'existant		Implantations disponibles	
		HC		Hospitalisation à temps partiel autonome		HC	Hospitalisation à temps partiel autonome	HC	Hospitalisation à temps partiel autonome
		Min	Max	Min	Max				
CHER (18)	Affections du système nerveux	2	2	1	1	2	0	0	1
	Digestif	1	1	1	1	1	0	0	1
	Affections de la personne âgée	3	4	0	0	3	0	1	0
INDRE (36)	Appareil locomoteur	3	3	1	1	3	0	0	1
	Affections du système nerveux	2	2	0	1	2	0	0	1
	Digestif	0	0	0	1	0	0	0	1
LOIRE ET LOIRE (41)	Affections cardio-vasculaires	1	1	0	1	1	0	0	1
	Affections respiratoires	1	1	0	1	1	0	0	1
	Onco-hémato	0	1	0	0	0	0	1	0
LOIRET (45)	Affections cardio-vasculaires	1	1	0	1	1	0	0	1
	Affections respiratoires	0	0	1	2	0	1	0	1
	Digestif	1	1	1	2	1	1	0	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

SSR ENFANTS-ADOLESCENTS				
SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES				
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Implantation disponible
	HC		HC	HC
	Min	Max		
LOIRET (45)	0	1	0	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
 BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
 MISE A JOUR : 27/07/2020

SOINS DE LONGUE DUREE			
SRS-OQ05 - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE			
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)	Bilan de l'existant	Autorisation disponible
INDRE-ET-LOIRE (37)	3	2	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
 BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
 MISE A JOUR : 27/07/2020

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE PAR EPURATION EXTRARENALE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE ET MODES DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Bilan de l'existant	Implantation disponible
		Min	Max		
CHER (18)	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	3	1	2
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	3	3	1	2
INDRE-ET-LOIRE (37)	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	7	7	6	1
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	3	3	2	1
LOIR-ET-CHER (41)	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	3	4	3	1
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	2	2	1	1
LOIRET (45)	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	5	6	4	2

SECRETARIAT DE LA CSOS
 BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
 MISE A JOUR : 27/07/2020

ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR ACTES REALISES

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)	Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
EURE-ET-LOIR (28)	Activités de recueil et de conservation			
	- Prélèvement de spermatozoïdes (<i>activité clinique</i>)	1	0	1
INDRE-ET-LOIRE (37)	- Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L. 2141-11 (<i>activité biologique</i>)	1	0	1
	Activités de recueil et de conservation			
LOIRET (45)	- Prélèvement de spermatozoïdes (<i>activité clinique</i>)	2	1	1
	Activités de recueil et de conservation			
	- Prélèvement de spermatozoïdes (<i>activité clinique</i>)	2	1	1
	Activités liées à un don			
LOIRET (45)	- Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don (<i>activité biologique</i>)	1	1	0
	- Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don (<i>activité clinique</i>)	1	1	0
	- Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don. (<i>activité biologique</i>)	1	1	0

SECRETARIAT DE LA CSOS
 BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
 MISE A JOUR : 27/07/2020

ACTIVITES BIOLOGIQUE DE DIAGNOSTIC PRENATAL

SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR EXAMENS REALISES

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)	Bilan de l'existant	Autorisation disponible
INDRE-ET-LOIRE (37)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	2	1	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

TRAITEMENT DU CANCER

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE					
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
CHER (18)	Curiothérapie	0	1	0	1
	Curiothérapie	0	1	0	1
EURE ET LOIR (28)	Chirurgie urologique	1	2	1	1
	Chirurgie mammaire	2	2	1	1
	Chimiothérapie	1	2	1	1
INDRE (36)	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	3	3	2	1
	Chirurgie gynécologique	3	3	1	2
LOIR ET CHER (41)	Curiothérapie	1	1	0	1
	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	3	3	2	1
LOIRET (45)	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	3	3	2	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE EN IMPLANTATION ET EN EQUIPEMENT

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Equipement Matériel Lourd (EML)	Nombre d'implantations géographiques			Nombre d'appareils				
		Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Implantations disponibles	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Appareils disponibles		
		Min	Max		Bilan de l'existant	Bilan de l'existant			
CHER (18)	Scanner	4	4	4	0	6	8	6	2
	IRM	3	4	4	0	4	6	6	0
EURE ET LOIR (28)	Tomographe à émission de positons	1	1	1	0	1	2	2	0
	Scanner	6	6	6	0	8	10	8	2
	IRM	3	3	3	0	6	8	6	2
	Gamma-caméra	1	1	1	0	2	3	2	1
INDRE (36)	Scanner	4	4	4	0	5	7	6	1
	IRM	2	2	2	0	3	5	4	1
	Gamma-caméra	1	1	1	0	2	3	2	1
	Scanner	9	9	9	0	11	15	12	3
INDRE ET LOIRE (37)	IRM	6	6	6	0	12	17	12	5
	Gamma-caméra	3	4	3	1	5	6	6	0
	Tomographe à émission de positons	3	4	3	1	4	5	4	1
	Cyclotron	0	7	0	1	0	1	0	1
LOIR ET CHER (41)	Scanner	5	5	5	0	6	8	6	2
	IRM	4	4	4	0	5	7	5	2
LOIRET (45)	Scanner	9	9	9	0	11	15	13	2
	IRM	7	8	7	1	9	13	12	1

SECRETARIAT DE LA CSOS
BILAN FENETRE DU 17/08/2020 AU 19/10/2020
MISE A JOUR : 27/07/2020

ARS du Centre-Val de loire - Délégation départementale
d'Eure-et-Loir

R24-2020-07-31-001

Arrêté n° 2020-DD28-CTS-0038 Relatif à la composition
du Conseil Territorial de Santé de l'Eure et Loir

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE – VAL DE LOIRE**

ARRETE N° 2020-DD28-CTS-0038

Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Eure et Loir

Le Directeur Général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu, le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 09 septembre 2019 relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Eure et Loir,

Considérant l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 09 septembre 2019,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n° 2019-DD28-CTS-0020 du 09 septembre 2019 sont rapportées.

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

- Au plus 6 représentants des établissements de santé
 - Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Philippe VILLENEUVE Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé Henri Ey à Bonneval
Hugo MONTAMAT Directeur du Centre Hospitalier de DREUX	Anne CONSTANTIN Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, Nogent le Rotrou et La Loupe

<p>Michel LABRO Directeur de l'Hôpital Privé d'Eure-et-Loir à Mainvilliers</p>	<p>Michèle AMORFINI Directrice du CALME à Illiers-Combray</p>
--	---

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
<p>Docteur Pierre KALFON Président de la CME du Centre Hospitalier de Chartres</p>	<p>Docteur Véronique JULIE Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Dreux</p>
<p>Docteur Vincent ROUYER Président de la CME du Centre Hospitalier de Bonneval</p>	<p>Docteur Robert WAN Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteaudun</p>
<p><i>En cours de désignation</i></p>	<p><i>En cours de désignation</i></p>

- Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
<p>Claire DE LA TAILLE Directrice de la Résidence Aquarelle, La Bazoche Gouet</p>	<p>Damien VOILLEMOT Directeur de l'EHPAD Notre Dame de Joie</p>
<p><i>En cours de désignation</i></p>	<p>Marie-Cécile FOURNIER Directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de Lèves</p>
<p>Laurence EVESQUE ANAIS</p>	<p>Emmanuel TROISSIN ADMR 28</p>
<p>Martine VILLEDIEU APF</p>	<p>Jacques SIBEL AFTC 28</p>
<p>Jean-Michel ROBILLARD ADPEP 28</p>	<p>Philippe CLOUSIER ADAPEI 28</p>

- Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
<p>Catherine GAGELIN Foyer d'Accueil Chartrain</p>	<p>Ingrid BARTHE Apprentis d'Auteuil</p>

Stéphane VIEL Directeur du CICAT	Daniel HILT AIDES 37
Solène DIZY Responsable Territoriale de l'antenne FRAPS IREPS 28	Docteur Olivier FERRIC Président du CESEL

- Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Docteur Hugues DEBALLON URPS Médecins	Nicolas MARTIN-DIAZ URPS Chirurgiens-Dentistes
Docteur Philippe RIVIERE URPS Médecins	Anne VILLARD URPS Orthophonistes
Docteur Raphaël ROGEZ URPS Médecins	Marie-Emmanuelle BES URPS Podologues

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Christine GOIMBAULT URPS Infirmiers	Valérie BELHADI URPS Infirmiers
Isabelle PUCHALSKI URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	<i>En cours de désignation</i>
Didier HUGUET URPS Pharmaciens	<i>En cours de désignation</i>

- Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :
 - des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Joëlle TILMA Sage-femme MSP Grindelle	<i>En cours de désignation</i>
Marilyn ROUME Cadre Coordinatrice et Pilote DAC Appui Santé 28	<i>En cours de désignation</i>
Jacky BINARD Centre de Santé Dentaire	<i>En cours de désignation</i>
Bertrand JOSEPH Médecin MSP de Châteaudun	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Tony Marc CAMUS Directeur du Pôle Sanitaire et Médico Social ASSAD-HAD à Tours	Pascal OREAL Directeur Général ASSAD-HAD à Tours

- Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Patrick PETIT Vice-Président du CDOM 28	<i>En cours de désignation</i>

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

- Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Florence LAMARCHE UFC Que Choisir	Michel GIRARD UFC Que Choisir

Liliane CORDIOUX Présidente de la Fédération Départementale des Familles Rurales d'Eure-et-Loir	Noéline LEROY Directrice de la Fédération Départementale des Familles Rurales d'Eure-et-Loir
Vincent SIMON Représentant Départemental APF	Sylvie PICHOT Familles de France
<i>En cours de désignation</i>	Anne-Cécile BARRERE Directrice ALVE 28
Monique ROBILLARD Représentant des Usagers UDAF	Jean-Pierre JAN Représentant des Familles UDAF
Martine VANDERMEERSCH Administrateur UDAF Présidente de la Fédération Autisme Centre et Autisme 28	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
Ghislaine NIQUE Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés d'Eure et Loir	<i>En cours de désignation</i>
Joël SILLY FSU d'Eure-et-Loir	<i>En cours de désignation</i>
Claude SINGLAS CFE-CGC d'Eure-et-Loir	<i>En cours de désignation</i>

Article 5 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

- Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Estelle COCHARD Présidente de la Commission Education Apprentissage	Michèle BONTHOUX Présidente de la Commission Culture Sports Coopération Décentralisée

- Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Delphine BRETON Conseillère Départementale	Françoise HAMELIN Conseillère Départementale

- Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Louis ROUDIERE Chef de service de PMI	Docteur Hélène BARDIERE Médecin de circonscription

- Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
Jean-Pierre GORGES Maire de Chartres	<i>En cours de désignation</i>

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

- Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Nathalie HABERT Professeur de sport – Conseillère d'animation sportive – DDCSPP 28	Eric VEGAS DANGLA Directeur Départemental Adjoint DDCSPP 28

- Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Suppléant
Richard VIEAU Directeur de la CPAM 28	Laurent ANGIBAUD Directeur Adjoint de la CPAM 28

Benoît CELIER Représentant MSA Beauce-Cœur de Loire	GAILLARD Aurélie-Anne Responsable du service Relations avec les Professions de Santé / Gestion du Risque
--	--

Article 7 : Le 5^{ème} collègue est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Jean-Michel MONGUILLON Mutualité Française Centre
<i>En cours de désignation</i>

Article 8 : La composition du bureau a été définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 9 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 10 : Le Directeur général Adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Eure et Loir.

Chartres, le 31/07/2020
Pour le Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,
L'Adjoint au Délégué Départemental d'Eure-et-Loir,
Signé : Gérald NAULET